

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Andrée CHOPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17 puis 18

Présents : Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Sandra BAILLY, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Étienne DESCOMBES, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Yannick JACQUET,

Procuration : Marie-Andrée CHOPIN

Nombre de votant : 18

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Karine LACROIX

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 19H00

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° DELIB 2026 18 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de cette réunion, Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

Mme Bailly demande le nombre de conseillers qui doivent être présents aux séance de Conseil Municipal pour que le quorum soit atteint. Réponse de Mme le Maire : 10.

2. N° DELIB 2026 19 : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE - APPEL À PROJETS 2026 - RÉNOVATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le règlement départemental de l'Appel à Projets 2026 du Département du Rhône ;

Vu l'Avant-Projet (AVP) établi par la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre du Perréon ;

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Considérant l'état sanitaire préoccupant de la charpente et des couvertures du clocher de l'église Saint-Pierre, bâtiment communal inscrit dans le patrimoine local et présentant des désordres structurels nécessitant une intervention urgente ;

Considérant que les travaux projetés relèvent d'une opération d'investissement éligible au titre de l'Appel à Projets départemental 2026, dans la thématique « Patrimoine / Aménagement du territoire » ;

Considérant que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Considérant que le montant estimatif total de l'opération s'élève à **619 185 € HT**, comprenant :

- **522 000 € HT** de travaux,
- **67 700 € HT** de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, études, bureau de contrôle, CSPS),
- **29 485 € HT** d'aléas techniques (5 %) ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention DETR sollicitée : **285 000 €**
- Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône attribué : **100 000 €**
- Fonds propres de la commune : **124 185 €** (soit 20,6 % du montant total)
- Appel aux dons - Fondation du Patrimoine : en cours de lancement
- Subvention sollicitée au Département du Rhône : **110 000 €**

Considérant que l'opération répond aux objectifs départementaux en matière de préservation du patrimoine, de sécurité des usagers, de valorisation des centralités communales et de développement durable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1

Approuve le projet de rénovation du clocher de l'église Saint-Pierre tel que présenté dans l'Avant-Projet et pour un montant total de **619 185 € HT**.

ARTICLE 2

Sollicite une subvention du Département du Rhône au titre de l'Appel à Projets 2026, pour un montant de **110 000€**.

ARTICLE 3

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus.

ARTICLE 4

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération, à déposer la demande de subvention, à solliciter tout autre financement mobilisable, et à engager les démarches administratives nécessaires.

ARTICLE 5

Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité.

Le projet a été présenté et défendu auprès de Mme Épinat et de M. Thien, Conseillers Départementaux, reçus le 28 avril par Mme Chopin et M. Favrot.

M. Giroud demande si la provision d'aléas fixée à 5 % n'est pas sous-estimée au regard de l'ampleur du projet. Il interroge également sur d'éventuelles autres subventions qui auraient été versées. M. Favrot précise qu'à ce jour, seuls les 100 000 € accordés par la CAVBS sont confirmés. Aucune garantie n'est encore acquise concernant les autres aides sollicitées (DETR et Département).

3. N° DELIB 2026 20 : DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE LE PERRÉON A L'ASSEMBLEE DES COLLECTIVITES LOCALES ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BEAUJOLAIS SAONE AMENAGEMENT.

- Vu la loi N°2010-559 du 28 Mai 2010 créant les Sociétés Publique Locales (SPL),
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Le Perréon du 5 juin 2018, décidant d'adhérer à la SPL Beaujolais Saône Aménagement et approuvant ses statuts,
- Considérant que la commune de Le Perréon dispose de 1 représentant au sein de l'Assemblée des Collectivités Locales et de la SPL Beaujolais Saône Aménagement,
- Considérant la nécessité de renouveler ce représentant pour donner suite aux dernières élections municipales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de désigner **Monsieur Guy REZIG** représentant de la commune de Le Perréon à l'Assemblée des Collectivités Locales au sein de la SPL Beaujolais Saône Aménagement,

- d'autoriser ce représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Président de l'Assemblée des Collectivités Locales au sein de la SPL,
- de désigner **Madame le Maire, Marie-Andrée CHOPIN**, comme représentante permanente de la commune de Le Perréon à l'Assemblée Générale des actionnaires.

4. N° DELIB 2026 21 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Au cours de cette réunion, Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la C.C.I.D. est composée de six titulaires et de six suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 1650 du code général des impôts,
- Sur proposition de Madame le Maire,
- Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

PROPOSE à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques une liste représentative composée de vingt-quatre noms de contribuables.

La commission est réunie une fois par an pour contrôler le classement des locaux de la commune selon une liste pré établi par les impôts.

5. N° DELIB 2026 22 : SUBVENTIONS 2026 - ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DES BRIADES

Lors de la séance du 30 mars 2026, Madame le Maire a informé le Conseil municipal du dépôt d'un dossier de demande de subvention par l'Association des Jeunes Sapeurs-pompiers des Briades.

À cette occasion, les membres du Conseil municipal avaient émis un avis favorable quant au principe de l'attribution d'une aide financière.

Au cours de la présente séance, Madame le Maire propose de fixer le montant de la subvention à **0,20 € par habitant**, en rappelant que la population municipale authentifiée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2026 s'élève à **1 500 habitants**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

AUTORISE l'attribution d'une subvention à l'Association des Jeunes Sapeurs-pompiers des Briades, calculée sur la base de 0,20 € par habitant, soit un montant total de **300,00 €**

Les crédits seront pris au B.P. 2026, au compte 65748 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

II - INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. FINANCES ET APPELS D'OFFRES

La commission d'Appel d'offres s'est réunie afin de sélectionner le maître d'œuvre. Le cabinet Frizot Concept a été retenu.

Le dossier de consultation des entreprises sera publié dans les prochains jours. M. Sanhard a été désigné pour la mission CSPS, et Alpes Contrôles assurera le contrôle technique.

Par ailleurs, M. Lagneau est intervenu dans le clocher pour réaliser des relevés en vue de vérifier la présence éventuelle d'amiante.

2. EMPLOYÉS COMMUNAUX

Une décision rapide a dû être prise concernant l'agent technique de retour d'accident du travail. Sur recommandation du Centre de Gestion et du médecin du travail, l'agent a été placé en mi-temps thérapeutique. L'agent ayant assuré son remplacement a donc été prolongé afin de garantir la continuité du service.

3. BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET VÉHICULES

Salle polyvalente : les travaux de réfection du sol débuteront le 11 mai.

Un problème récurrent d'obstruction des toilettes persiste. M. Emmetière a fait intervenir l'entreprise Charrin une nouvelle fois. Une quantité importante de papier est jetée dans les toilettes. Le débit d'eau a été augmenté et des seaux d'eau sont régulièrement versés pour faciliter l'évacuation.

Salle de la fanfare : installation prochaine de la climatisation.

École élémentaire : les bancs du préau ont été remplacés.

Mairie et salle des associations : Des devis sont demandés pour la pose de stores sur les portes vitrées.

Église : le Père Pablo et M. Chizelle ont été reçus par les élus pour échanger sur le projet du clocher. Le dossier destiné à la Fondation du Patrimoine est finalisé et transmis pour instruction.

4. URBANISME, ENVIRONNEMENT, VOIRIE, SENTIERS

CUa, GFA de Cinq Le Clair, lieu-dit « Brouilly »

DP, EDF Solutions Solaires, installation de panneaux photovoltaïques, 390 chemin du Duchamp,

DP, Commune de Le Perréon, réfection du clocher de l'église, place André Ville,

PC, M. Julien Colombe, réhabilitation d'un bâtiment d'habitation, 863 chemin du Rosier.

Pour information au Conseil Municipal, la commune et la CAVBS ont décidé de ne pas exercer leur droit de préemption :

- DIA, M. et Mme Aimé Rosset, 541 chemin de la Combe Perrin.

Le terrain situé sous la mairie a été aménagé afin d'augmenter temporairement la capacité de stationnement lors des grandes manifestations, en attendant un éventuel projet. M. Rezig souligne la nécessité d'informer la population du caractère provisoire de cet aménagement. Mme Polidori publiera une information sur le site communal.

Durant les travaux du clocher, le marché sera déplacé ; la capacité de branchement devra être prise en compte.

En tant que responsable de la voirie communale, M. Favrot a rencontré M. Zimmerlin, responsable technique de la voirie de la CAVBS pour faire un point.

Interventions programmées par la CAVBS sur la commune :

- **Fauchage :** société Barbolat
- **Curage des fossés :** société Vergnais
- **Désensablage des bacs de rétention :** société CP TP

Mme Lacroix signale l'effondrement de certains murs dans les fossés qui pourrait entraver le bon écoulement des eaux. M. Favrot rappelle que l'entretien de ces murs est à la charge des propriétaires.

Un budget d'1 M€ est prévu en 2026 pour la voirie communautaire (soit pour toute la voirie des communes ayant délégué la compétence à la CAVBS).

M. Favrot rappelle que rien que les travaux des deux ponts du Perréon sont estimés à plus de **800 000 €** et seront réalisés lors d'un prochain exercice de la CAVBS.

M. Favrot va faire prochainement appel à un prestataire pour le fauchage des sentiers dont le coût sera à la charge de la commune.

Arrivée de Mme Laurence Bererd à 19h45.

Mme Chopin relance la question du projet d'installation d'un feu récompense rue de Louveigné pour lequel une subvention au titre des amendes de police a déjà été versée. Elle précise que le reste à charge pour la commune serait d'environ 10 000 €. M. Favrot rappelle que la subvention devra être reversée au département si le projet n'aboutit pas. Toutefois, il estime prioritaire la reprise des marquages au sol pour la sécurité.

Plusieurs élus évoquent la vitesse excessive rue de Louveigné et la nécessité de trouver une autre solution plus adaptée. Mme Polidori sollicite un vote, mais Mme Lacroix estime qu'une réflexion supplémentaire est nécessaire. Le vote est donc reporté.

M. Saint-André signale également le comportement dangereux de certains bus, souvent pressés, qui ne respectent pas toujours la priorité accordée aux élèves engagés sur les passages piétons.

5. SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, CANTINE, PETITE ENFANCE

Mme Meunier se félicite du recrutement, en septembre, d'un agent supplémentaire pour renforcer efficacement l'équipe périscolaire lors de la garderie du soir, compte tenu de la forte fréquentation. Elle assure également les remplacements en cas d'absence d'agents sur le temps du restaurant scolaire et durant la pause méridienne, ce qui soulage les élu(e)s et les services auparavant sollicités.

L'Education Nationale annonce une baisse importante des effectifs dans le département, mais aucune fermeture de classe n'est prévue à la rentrée 2026 pour la commune, ce qui ne sera peut-être pas le cas pour la rentrée 2027.

Divers équipements ont été acquis ou réalisés :

- achat d'une table pour la cour de l'école maternelle,
- fabrication de bacs à fleurs par les agents techniques,
- mise à jour de toutes les boîtes PPMS.

Rencontres :

- USEP à Saint-Etienne la Varenne : le 30 avril pour les élèves de petite et moyenne sections et le 7 mai pour la classe de moyenne et grande sections,
- USEP à Vaux-en-Beaujolais pour les élèves de l'école élémentaire,
- Le 11 mai : présence du psychologue et du médecin scolaire à l'école élémentaire, puis sortie au cinéma pour les élèves de CE2, CM1 et CM2,
- Le 13 juin : kermesse des écoles.

Garderie :

- le matin : environ 30 enfants pour un seul agent,
- le soir : moyenne de 42 enfants.

Compte tenu de cette fréquentation importante, une solution devra être envisagée pour renforcer l'ATSEM, actuellement seule en charge de la garderie du matin jusqu'à 8h10.

Centre aéré :

À l'initiative de l'Association des familles, plusieurs réunions ont eu lieu avec la commune de Vaux-en-Beaujolais, qui porte désormais le projet. Toutes les habilitations ont été obtenues. Les inscriptions sont ouvertes, y compris aux communes voisines, moyennant une participation financière. Mme Chopin propose une aide de 10 € par enfant et par jour. Une délibération sera soumise au prochain conseil.

Compte tenu du fait que le centre aéré de Blacé est également accessible aux familles de la commune, elle propose d'envisager une participation financière spécifique, qui fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Elle précise enfin que le centre aéré de Vaux-en-Beaujolais n'assurera pas l'accueil les mercredis, contrairement à celui de Blacé.

6. INFORMATION, COMMUNICATION

La première réunion de la commission s'est tenue le 27 avril, avec le passage de relais assuré par M. Favrot. Mme Bererd, adjointe et nouvellement responsable de la commission, rappelle les quatre supports de communication dont dispose la commune : site internet, Panneau Pocket, Facebook, panneau lumineux. Elle remercie Mme Polidori pour son investissement dans la mise à jour du site qui devrait migrer prochainement vers une nouvelle plateforme.

Elle constate un manque de coordination entre les différents supports de communication et propose, en conséquence, l'élaboration d'une charte afin d'harmoniser les pratiques. Une trame de travail a déjà été envoyée aux membres de la commission.

Préparation du prochain Écho des Cadolles : parution fin août. Un mail sera envoyé aux présidents d'associations pour recueillir les informations. Une demande de devis sera faite à un prestataire extérieur. Prochaine réunion : 8 juin.

7. CULTURE, MÉDIATHÈQUE, TOURISME, PATRIMOINE

La semaine littéraire a reçu un bon retour.

Une réunion dédiée au tourisme sera programmée début juin.

8. VIE ASSOCIATIVE, FÊTES ET CÉRÉMONIES

Pour l'organisation et le service des vins d'honneur du 8 mai et de la réception des Belges du Comité de Jumelage le 14 mai, Mme CHOPIN et M. FAVROT demandent la participation du Conseil Municipal.

Le Calendrier des fêtes aura lieu le 19 mai dans la salle de la mairie.

Le premier Forum des Associations est programmé le 6 juin à l'extérieur de la salle polyvalente.

M. Favrot rappelle qu'il va falloir prévoir à la rentrée de septembre l'inauguration de l'Aire de Loisirs suite aux travaux d'aménagement réalisés en 2025.

9. FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS

Les massifs et bacs sont en cours de nettoyage en vue des plantations du 12 mai.

Un point a été réalisé sur les illuminations défectueuses : certaines réparations sont possibles, d'autres nécessiteront un remplacement.

10. ÉQUIPE D'INTERVENTION

La révision du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est à prévoir.

10.1 NUISIBLES

Mme Bailly doit faire le point avec M. Croso, ancien conseiller municipal, afin d'assurer le passage de relais pour la gestion des nuisibles.

Le piégeage des frelons asiatiques commence à porter ses fruits.

III- INFORMATIONS SUR LES EPCI

CAVBS :

Des conseillers municipaux doivent être nommés pour représenter les commissions thématiques de la CAVBS. Un titulaire et un suppléant par commission :

1- Commission Aménagement qui comprend : aménagement du territoire / agriculture, alimentation / habitat / mobilités, voirie / grands projets urbains / projet de renouvellement urbain de Belleruche)

- M. Favrot titulaire
- M. Giroud suppléant

2- Commission Développement économique qui comprend : développement économique / commerce / tourisme

- M. Jacquet titulaire
- M. Saint-André suppléant

3- Commission Environnement qui comprend : biodiversité / transition énergétique / déchets / gestion des risques

- M. Sédilleau titulaire
- Mme Bailly suppléante

4- Commission Eau qui comprend : eau potable et assainissement / rivières et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations / gestion des eaux pluviales urbaines

- M. Emmetière titulaire
- M. Rezig suppléant

5- Commission Finances et moyens généraux qui comprend : finances / bâtiments et équipements

- M. Rezig titulaire
- M. Chassagne suppléant

6- Commission Services à la population et âge de la vie qui comprend : petite enfance / santé / sport / culture / funéraire / contrat de ville et cohésion sociale

- Mme Meunier titulaire
- Mme Chassagne suppléante

Mme CHOPIN a été désignée titulaire au Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB), au Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, nouvellement appelé EPAGE - Rivières du Beaujolais, à Beaujolais Saône Aménagement (BSA) et à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), et suppléante au SYTRAIIVAL (gestion des déchets), à la commission Appel d'offres et à la Société Publique Locale (SPL).

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 22 mai.

SMB : (SCOT / GEOPARC / FIBOIS)

Réunion le 8 mai pour l'élection du nouveau bureau.

Forum de GEOPARC le 30 mai.

SYDER :

M. FAVROT et M. EMMETIERE ont participé à la dernière réunion du syndicat au cours duquel le nouveau président M. Marc Coste, Maire de la Commune de Saint-André-la-Côte, a été élu. L'élection des Vice-présidents est reportée au 19 mai.

Le 6 mai M. FAVROT rencontrera un interlocuteur pour les prestations

Quelques chiffres concernant la borne de recharge électrique des véhicules installée depuis début 2025 :

- en mars 2025, seulement 15 recharges ont été enregistrées ;
- en mars 2026, ce chiffre est passé à 66 recharges.

SMIECB :

19 mai : séance d'élections et d'installation du nouveau bureau.

EPAGE - Rivières du Beaujolais :

La réunion du 21 avril était consacrée aux zones humides et à leur conservation.

Mme CHOPIN déplore de ne pas avoir été conviée à la réunion portant sur les études préalables au projet de déviation de la Vauxonne entre le Fond de Vaux et le pont Mathivet.

DIVERS

Jurés d'assises : le tirage au sort a été réalisé pour la commune. Le tribunal effectuera un deuxième tirage au sort en septembre.

Repas des employés prévus le 1^{er} juillet.

M. PORTIER assistera à un prochain conseil.

ENEDIS a mandaté la société ARCADE pour l'élagage des arbres proches du réseau électrique. Les élus déplorent la qualité des travaux et le manque de communication.

Des journées portes ouvertes de la gendarmerie sont programmées le 23 mai à Lyon et 5 septembre à Villefranche.

Mme Chopin donne lecture au Conseil Municipal d'un courriel reçu en mairie intitulé « *Lettre ouverte à l'attention du Conseil municipal et de Madame le Maire* », adressé par M. Mathieu Perréon, gérant du Café du Commerce situé 26, place André-Ville.

Dans ce courrier, M. Perréon sollicite un rendez-vous informatif concernant les conséquences de la fermeture temporaire de la place André-Ville dans le cadre des travaux à venir. Il attire l'attention du Conseil sur plusieurs points :

- le maintien des accès à son établissement ;
- la préservation du visuel et de la fréquentation du commerce ;
- la mise en place de panneaux de communication et de signalisation ;
- la garantie d'un accès pour les pompiers et les personnes à mobilité réduite ;
- la présentation d'un plan de fermeture détaillé.

Il indique souhaiter travailler avec la commune afin d'identifier des solutions permettant d'éviter une perte d'exploitation, voire une fermeture temporaire, en cas de baisse trop importante du chiffre d'affaires liée aux travaux.

M. Perréon se tient à disposition de la municipalité pour convenir d'un rendez-vous et échanger sur l'ensemble de ces points.

M. EMMETIERE propose un covoiturage pour les élus intéressés par la formation proposée par l'AMF sur le budget du 12 mai prochain.

Mme Chopin est inscrite à la formation « *Prise de parole en public* », initialement prévue le 5 mai prochain. Toutefois, en raison du nombre très important d'inscrits, une session spécifique pourrait être organisée ultérieurement pour les élus de la commune.

Mme Chopin informe les conseillers qu'ils seront convoqués en séance le 5 juin pour procéder à l'élection de cinq "grands électeurs". Les modalités relatives à cette élection leur seront communiquées ultérieurement, dès réception de la circulaire préfectorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H13.

Mme le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 21 mai 2026 à 19H

Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN



La secrétaire de séance,
Karine LACROIX